



#seeph2023

Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées

LA TRANSITION NUMÉRIQUE : UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

27^e édition
Du 20 au 26 novembre 2023

Avec le soutien du

Cette SEEPH est placée :

**Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République**

**Sous le patronage du
Ministère des Solidarités et des Familles**

**Sous le patronage du
Ministère Délégué Chargé des Personnes handicapées**

**Sous le patronage du
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

**Sous le patronage du
Parlement européen**



SOMMAIRE

L'ÉDITO DES PRÉSIDENTS	4
L'ÉDITO DE FADILA KHATTABI	6
L'ÉDITO D'OLIVIER DUSSOPT	7

LA TRANSITION NUMÉRIQUE : UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ? 8

1. Les métiers du numérique : une opportunité d'emploi pour les personnes en situation de handicap 8
2. Innovation : les nouvelles formes de compensation, comme l'intelligence artificielle, rendues possibles par le numérique 9
3. L'accessibilité numérique : un élément indispensable pour l'insertion professionnelle..... 10

CHIFFRES CLÉS.....	11
DUODAY 2023.....	12
LES GRANDS RENDEZ-VOUS	14
LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION SEEPH2023	16
LES PARTENAIRES DE LA SEEPH2023.....	19
À PROPOS ET CONTACTS PRESSE	20

L'ÉDITO DES PRÉSIDENTS

LA TRANSITION NUMÉRIQUE : UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?



BRUNO POLLEZ
Président de LADAPT

Nous, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, co-organisateurs de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), n'avons cessé de promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cet engagement remonte à 1997, année où LADAPT a organisé la première Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. En près de trente ans, cet événement fortement ancré dans l'agenda politique a mobilisé de très nombreux acteurs de la Fonction publique, premier employeur de France, mais également les petites, moyennes et grandes entreprises privées, en passant par les startups et les associations. En près de trente ans, nous avons accompagné des milliers de personnes en situation de handicap sur le chemin de l'emploi et aujourd'hui, elles sont 1,1 million à travailler.




CHRISTOPHE ROTH
Président de l'Agefiph

En près de trente ans, le numérique est devenu omniprésent dans notre vie et notamment dans le monde du travail, y compris dans des professions qui jusqu'alors n'utilisaient pas ou peu d'outils numériques. Ces dernières années, nous avons constaté une forte accélération de l'innovation, qu'elle soit dans le domaine du *big data*, du *Cloud*, ou de l'intelligence artificielle. Cette transition numérique suscite un engouement très fort, qu'il s'agit pour nous, acteurs de l'emploi des personnes handicapées, de suivre avec attention.



**FRANÇOISE
DESCAMPS-CROSNIER**
Présidente du Comité
national du FIPHFP

Alors que le taux de chômage des personnes en situation de handicap est à son plus bas niveau depuis 8 ans, il reste presque deux fois plus élevé que celui de la population générale (12% pour les personnes handicapées contre 7% pour l'ensemble de la population). En 2023, le taux de croissance du secteur du numérique est estimé à 6% ce qui en fait un secteur en forte expansion. Les effectifs du numérique représentent aujourd'hui plus de 661 000 personnes. Par ailleurs, 85 000 offres d'emploi sur les métiers du numérique sont aujourd'hui non pourvues. Dès lors, nous pensons que cette transition numérique pourrait être une réelle opportunité pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Cependant, le numérique recrute très souvent à haut niveau de compétence (Bac + 2), et de nombreuses barrières subsistent à l'emploi des personnes en situation de handicap : des a priori des employeurs, des questions relatives à l'aménagement du poste, ou encore un manque d'accessibilité. Mais l'essor du numérique n'est pas seulement intéressant en terme d'opportunités d'offres d'emploi dans ce secteur en expansion. Les innovations permises par cette transition numérique dans tous les secteurs d'activités peuvent également être favorables aux personnes handicapées.



Il existe d'ores et déjà une multitude de fonctions utilisant l'informatique et bientôt l'intelligence artificielle, permettant aux personnes ayant un handicap moteur, sensoriel ou une déficience mentale de compenser leur handicap.

Afin de répondre à ces enjeux, les co-organisateur de la SEEPH se mobilisent. En régions, LADAPT accompagne les personnes vivant avec un handicap dans le développement de leurs compétences numériques jusqu'aux portes des centres de formations et, au-delà, des entreprises. Pour sa part, l'Agefiph s'engage à développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique. Dans tous les territoires, elle privilégie une démarche fédératrice basée sur l'innovation et les coopérations avec des acteurs reconnus « pour un secteur du numérique inclusif ». Ses objectifs : sourcer, former, accompagner et recruter. Enfin, depuis plusieurs années, le FIPHFP accompagne les employeurs dans l'amélioration, la formation et la promotion de l'accessibilité des conditions de travail et des sites informatiques des employeurs de la Fonction publique pour garantir leur conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

L'impact de la transition numérique sur les opportunités d'emploi et les innovations technologiques ouvrent des perspectives en termes de plein emploi des personnes handicapées qui ont la capacité de travailler et de lutter contre les inégalités et les discriminations à l'embauche. Dès lors que cette transition numérique est accessible, que les personnes handicapées sont formées aux métiers du numérique, et/ou qu'elles peuvent bénéficier d'outils de compensation toujours plus performants, il n'y a plus aucune excuse pour ne pas leur donner la place qu'elles méritent dans notre société.

LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, remercient les employeurs privés et publics et toutes les parties prenantes de cette 27ème édition de la SEEPH de collaborer à leurs côtés pour le plein emploi des personnes handicapées. La participation de différents ministères et membres du gouvernement à cette semaine d'actions et de sensibilisation est un reflet significatif de l'attention des pouvoirs publics et politiques à ce sujet de justice sociale.

L'ÉDITO DE

MADAME FADILA KHATTABI

MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES



Mme FADILA KHATTABI
Ministre déléguée
chargée des Personnes
handicapées

L'engagement du Gouvernement pour l'emploi des personnes handicapées, formulé lors de la 6^{ème} Conférence nationale du handicap, doit être mis en œuvre sans attendre. Grâce à la mobilisation forte de nos deux ministères, les mesures « emploi » de la CNH (Conseil National Handicap), formulées avec les associations et les personnes concernées, ont été transcrites dans le projet de loi pour le Plein emploi. Si le temps législatif peut parfois bloquer des changements urgents, ce texte, porté par le ministre du Travail Olivier Dussopt, permet une transcription rapide dans la loi d'avancées absolument majeures pour nos concitoyens en situation de handicap.

Ce sont d'abord des avancées sur l'accès à la formation, et ce sont surtout des avancées pour les travailleurs en ESAT (Établissements et services d'accompagnement par le travail). Comment expliquer qu'ils travaillent sans avoir le droit de grève et le droit de se syndiquer ? Comment expliquer qu'ils ne bénéficient pas de prime de transports ou de complémentaire santé ? Je me réjouis de voir la fin de ces injustices : leurs droits seront alignés sur ceux de tous les autres salariés, et ils seront protégés du licenciement.

Surtout, nous définissons une nouvelle granularité des accompagnements vers l'emploi des personnes handicapées, des plus soutenus en ESAT jusqu'au job coaching de l'emploi accompagné en entreprise. Les ESAT et les entreprises adaptées deviennent des tremplins vers le milieu « ordinaire », pour mettre fin aux parcours figés : c'est une marche essentielle pour faire respecter les droits des salariés en situation de handicap.

La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées nous permet d'échanger sur ces sujets à une autre échelle et de partager des bonnes pratiques, pour progresser collectivement. Dans le cadre de cette semaine, le DuoDay[®] apparaît comme un accélérateur de l'emploi : lors de l'édition 2022, 23% des participants en situation de handicap ont décroché un contrat de travail, de stage ou d'apprentissage à l'issue de cette journée. Le DuoDay[®] permet également, et surtout, de lever les préjugés et de donner confiance aux participants en leurs aptitudes et leurs compétences.

L'ÉDITO DE

MONSIEUR OLIVIER DUSSOPT

MINISTRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION



M. OLIVIER DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Ces dernières années ont été marquées par une mobilisation exceptionnelle en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Cette politique volontariste porte ses fruits : le taux de chômage des personnes handicapées est passé de 15% à 12% entre 2021 et 2022 (contre 8% à 7% pour le tout public). Le taux n'est plus deux fois supérieur comme il l'a été pendant tant d'années !

Il nous faut poursuivre dans cette direction et c'est le sens des 17 nouvelles mesures annoncées lors de la Conférence Nationale du Handicap, pour lesquelles nous sommes déjà entrés dans une phase de mise en œuvre. En particulier, 9 mesures ont été intégrées dans le projet de loi pour le plein emploi, signe que l'on ne fait pas une politique emploi à part pour les personnes handicapées et qu'un demandeur d'emploi handicapé est un demandeur d'emploi, avant d'être une personne handicapée.

La mesure la plus transformatrice porte sur l'évolution de l'orientation professionnelle. Elle supprime le principe de l'orientation en milieu ordinaire : travailler en entreprise n'est réservé à personne, les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) n'ont plus à le déclarer sur les RQTH (reconnaissance de la qualité des travailleurs handicapés). Ensuite, elle place sous la responsabilité des professionnels de l'emploi (Pôle emploi, demain opérateur France Travail, en lien étroit avec les Cap emploi) l'accompagnement du projet professionnel de toutes les personnes handicapées recherchant un emploi.

Des publics qui sont parfois orientés un peu trop systématiquement vers des structures médico-sociales, seront adressés à France Travail pour déterminer, notamment sur la base d'immersions, quel est l'environnement le mieux adapté : ESAT, entreprise adaptée, mais aussi emploi accompagné ou milieu ordinaire classique. Les conseillers Pôle Emploi/Cap Emploi pourront être appuyés par des professionnels du médico-social.

Ainsi les MDPH orienteront en ESAT sur la base d'une préconisation de France Travail. C'est la fin des parcours professionnels tout tracés, décidés sur la base d'un dossier et sans associer la personne.

Ce nouveau parcours d'orientation sera déployé progressivement dès juillet 2024, sur des territoires pilotes.

Des mesures de la CNH visent également à renforcer l'engagement des employeurs. Petit à petit leur regard change : les embauches de personnes handicapées ont augmenté de 3% en un an. L'existence de métiers en tension, notamment dans le numérique, thème de la 27^{ème} Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, est une véritable opportunité ! En constante mutation, le numérique a besoin de tous les talents. Les personnes handicapées y ont toute leur place, en témoignent les taux d'insertion d'écoles du numérique telles Simplon ou Web force 3 ou du consortium du numérique des entreprises adaptées qui peuvent vous proposer une formation avant embauche, dans le cadre d'un CDD tremplin.

Nous travaillons en lien étroit avec la ministre Fadila Khattabi pour construire un monde du travail inclusif qui permette à chacun de trouver sa place. Soyez assurés de notre pleine mobilisation.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE : UN ACCÉLÉRATEUR POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les opportunités d'emploi qu'offre la transition numérique nécessitent d'une part, de lutter contre l'illectronisme, et d'autre part de former davantage aux métiers du numérique. LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, s'efforcent de faire du numérique une chance pour l'emploi en formant et en accompagnant le plus de personnes vers ce secteur porteur. Ensemble, nous pensons que la transition numérique doit également accélérer la création d'outils de compensation toujours plus efficaces pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle.

1. LES NOUVEAUX MÉTIERS DU NUMÉRIQUE : UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

A) Les offres d'emploi dans la transition numérique

Quand on regarde le secteur du numérique, on se prend à rêver : malgré une croissance ralentie ces dernières années, le secteur du numérique jouit d'une croissance de presque 6% en 2023, et comptait, en 2022, 60,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires selon Numeum, et dénombre aujourd'hui plus de 661 000 personnes en effectifs salariés du numérique (sources : BIPE, Numeum et données ACOSS). Les secteurs les plus porteurs de la transition numérique sont, entre autres : la sécurité du système informatique d'une entreprise, la conservation des données dans le cloud, la création ou gestion d'un site web, et l'analyse des données par l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, ce secteur est tellement sous tension que 85 000 offres d'emploi sur les métiers du numérique ne sont pas pourvues (source : Institut Montaigne).

B) La formation au numérique et à ses métiers

Cependant, ce secteur reste difficilement accessible pour les personnes en situation de handicap, dont le taux de chômage est presque deux fois plus élevé que l'ensemble de la population (12%, son plus bas niveau depuis huit ans). En effet, malgré tous les dispositifs existant, ce secteur certes pourvoyeur de nombreux emplois nécessite un haut niveau de formation (Bac+2).

Par ailleurs, beaucoup de métiers nécessitant un niveau d'études moins élevé deviennent plus difficile d'accès pour les personnes en situation d'illectronisme. Ainsi du métier de garagiste, de professionnel de santé, d'imprimeur, ou d'agriculteur, en passant par celui de journaliste, le numérique est devenu indispensable à tous ces métiers. Enfin, l'accessibilité numérique n'est à ce jour encore qu'une exigence, malgré son inscription dans la loi française depuis 2005.

LES ACTIONS DE LADAPT

LADAPT Est a mis en place une formation « Passerelle numérique » d'une durée de six mois à l'attention des personnes en situation de handicap. Faisant le constat que les personnes en situation de handicap intéressées par le numérique ne trouvaient pas d'emploi, faute de qualifications nécessaires requises, LADAPT Est a développé une formation qui permet une mise à niveau des compétences de la personne et une découverte des outils numériques.

La « Passerelle numérique » a pour objectif de permettre à la personne d'accéder, dans un second temps, à des formations de droit commun dans le domaine du numérique et à des métiers comme le développement web, le design/l'infographie, et le métier de technicien réseau. Lorsque la personne entre en entreprise, elle peut bénéficier d'un accompagnement dans la sécurisation de son l'emploi. Plus permissifs dans leurs approches organisationnelles, les métiers du numérique s'adaptent à tout type de profils et de handicaps. En effet, ils permettent la mise en place du télétravail, un aménagement de poste ou encore une gestion des tâches plus flexibles.

LES ACTIONS DE L'AGEFIPH

(Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

Afin de poursuivre son objectif de sécuriser le parcours professionnel des personnes en situation de handicap et de faire évoluer leur taux d'emploi dans les entreprises privées au-delà de 4%, l'Agefiph a mis en place une stratégie de formation des personnes en situation de handicap au numérique. Pour cela, elle s'est associée au programme booster DéClics Numériques déployé par Diversidays en alimentant son volet handicap, notamment à travers l'accessibilité du programme et la mise en réseau avec les acteurs des territoires. L'Agefiph s'est également associée au CNRS et à CGI pour développer, dans le cadre de travaux de recherche, un outil d'intelligence artificielle permettant de repérer les aptitudes. Enfin, l'Agefiph a mobilisé, via son programme THalent Digital¹, un parcours d'accompagnement vers les métiers du numérique. Ce programme mobilise un large consortium (écoles du numérique telles que Simplon et Webforce 3, l'association APF France Handicap, le cabinet de consultants Amnyos, mais aussi en s'appuyant sur les Opco ATLAS et AKTO), et vise à accompagner, avec l'appui de Pôle emploi, de Cap emploi et des Missions Locales, le parcours des personnes en situation de handicap.

LES ACTIONS DU FIPHP

(Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique)

L'offre numérique du FIPHP : 1,17 M€ en 2022.

Le FIPHP propose une offre numérique dans son catalogue d'interventions depuis 2016 pour accompagner les employeurs. Les aides suivantes sont mobilisables :

- ▶ La sensibilisation et formation à l'accessibilité numérique pour favoriser l'appropriation et la connaissance des enjeux relatifs à l'accessibilité numérique des acteurs internes à l'employeur (Comment rendre accessible un site internet ? Quels enjeux pour les employeurs publics ? Modalités d'application du référentiel général d'accessibilité pour les administrations -RGAA - ? ...).
- ▶ Diagnostics d'accessibilité des sites et applicatifs internet ou intranet pour accompagner les employeurs publics dans la connaissance du niveau d'accessibilité des sites / applications publics ou à usage strictement interne (intranet, applications propres à un métier...)
- ▶ Mise en accessibilité des sites et applicatifs internet ou intranet pour accompagner les employeurs publics dans la mise en accessibilité de ces sites et applications.»

2. INNOVATION : LES NOUVELLES FORMES DE COMPENSATION, COMME L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, RENDUES POSSIBLES PAR LE NUMÉRIQUE

A) Les outils numériques de compensation

L'électronique et l'informatique peuvent ouvrir de nombreuses portes dans le domaine de la communication pour des personnes en situation de handicap, notamment grâce à des outils permettant d'accéder à l'information, communiquer et travailler (lecteurs d'écran, logiciels adaptés, commandes visuelles, synthèses vocales...).

B) L'intelligence artificielle entre méfiance et promesses d'opportunités

L'essor de l'intelligence artificielle au service des personnes en situation de handicap, qu'elle soit dans leur quotidien ou dans leur métier grâce à des outils de compensation, peut cependant faire l'objet de méfiance. En effet, de nombreux métiers sont aujourd'hui menacés par cette nouvelle technologie. Cette « destruction créatrice » ne devrait pas se faire au détriment des personnes handicapées.

Cependant, l'intelligence artificielle promet également de grandes opportunités d'emploi des personnes handicapées grâce aux innovations qu'elle accélère. En effet, des outils de compensation utilisant l'intelligence artificielle ont été développés pour aider les personnes en situation de handicap à communiquer, à partager, à se divertir (Google Lens, AVA, Rogervoice, Be My Eyes, Seeing AI, SoundScape, etc).

LES ACTIONS DE LADAPT

Le pôle formation de LADAPT Rhône Métropole de Lyon propose des actions de formation pour les personnes en situation de handicap et utilise des outils de compensation dans son processus de formation. Ces outils peuvent être numériques et dans certains cas représentent un vrai plus. Avant de commencer la formation en tant que telle, les personnes accompagnées pour lesquelles cela est nécessaire, sont familiarisées avec des outils numériques gratuits la plupart du temps pour compenser un handicap, comme la difficulté de lecture (Google Lens par exemple), d'écriture, ou de vision. Dans le cas où le logiciel ou l'outil est payant, LADAPT peut être amenée à aider une entreprise employant une personne handicapée à contacter l'Agefiph ou le FIPHP pour l'achat de ces outils de compensation. LADAPT intervient ensuite dans la formation à l'apprentissage : comment se concentrer, mémoriser, canaliser ses émotions... et présente un panel de solutions (pouvant intégrer également des outils numériques) pour aider la personne accompagnée dans ces tâches. Enfin, LADAPT forme des personnes en situation de handicap qui se destinent aux métiers du numérique (développeur réseau, technicien réseau...), et accompagne la personne dans les démarches d'adaptation du poste en amont de la formation.

1. THalent Digital est un programme national déployé sur l'ensemble du territoire en lien avec les régions. Le projet #THalentDigital, a orienté depuis 2003, plus de 800 demandeurs d'emploi en situation de handicap vers les métiers du numérique, est né d'une alliance de professionnels du handicap, d'organismes de formation professionnelle et d'entreprises mobilisées au service de la formation et de l'emploi des personnes en situation de handicap. Porté par l'Agefiph, le projet est financé par la Banque des territoires et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion via le Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

3. L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE : UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE. ELLE CONCERNE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

A) Faire de la lutte contre l'illectronisme une priorité

À l'heure où le numérique est devenu omniprésent, la maîtrise des notions de base de l'informatique est plus que jamais un prérequis indispensable, à la fois dans le monde du travail (e.g. savoir se servir d'un ordinateur, d'une boîte mail, de la suite Office...), et dans la vie privée (e.g. déclarer ses impôts, faire une demande d'APL, ect.).

B) La transition numérique peut faciliter l'emploi à condition de rendre les outils plus accessibles

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous, notamment aux personnes handicapées, afin d'éviter la fracture numérique.

Ces obligations ont été renforcées avec la loi numérique de 2016, laquelle réaffirme l'obligation des administrations de rendre accessibles leurs sites internet et mobiles, notamment aux personnes en situation de handicap. La loi Lemaire vise à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services téléphoniques des services publics, des services clients des grandes entreprises et des offres de communications électroniques. Un décret du 9 mai 2017 a été publié sur ce point. De même, l'accès des personnes sourdes, malentendantes, sourd aveugles et aphasiques aux services téléphoniques a été renforcé à partir du 7 octobre 2018, sauf exceptions. Le défaut d'accessibilité des services en ligne est passible de mise en demeure et peut donner lieu à une sanction pécuniaire (avec un plafond à 50 000€).

Par ailleurs, l'accessibilité numérique des personnes handicapées figure dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies : « Art. 9 Accessibilité : g) Promouvoir l'accès des personnes handicapées aux nouveaux systèmes et technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet ».

En somme, l'environnement législatif est au fait de ces enjeux ; toutefois ces obligations ne concernent pour le moment que le secteur public, or le secteur privé, grand pourvoyeur d'emploi également, accuse aussi un retard dans l'accessibilité numérique.

LES ACTIONS DU FIPHFP

(Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique)

Le FIPHFP déploie ses moyens au bénéfice des employeurs publics, notamment pour favoriser l'accessibilité numérique pour les agents en situation de handicap. 1,17 million d'euros sont mobilisables dans le catalogue des aides relatives à l'accessibilité numérique. Une convention entre la DINUM et le FIPHFP a été signée en 2013 pour accompagner les employeurs dans l'amélioration et la promotion de l'accessibilité de leurs sites et garantir leur conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Depuis, le FIPHFP poursuit et signe une nouvelle convention de 20 millions d'euros sur 5 ans. Dans cette convention, le FIPHFP et la DINUM mettent en œuvre ces objectifs avec la création d'un fonds de concours pour financer le pilotage et la déclinaison opérationnelle du programme accessibilité numérique confié à la DINUM en faveur de la mise en conformité des services de communication au public en ligne des employeurs publics avec le RGAA. Le FIPHFP travaille également à la mise à disposition de ressources RGAA mises à jour en regard des évolutions (réglementaires, techniques, technologiques ou d'usages) pour faciliter la démarche d'amélioration de l'accessibilité et l'appropriation du RGAA.

LE CHÔMAGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BAISSÉ ET DES EMBAUCHES À LA HAUSSE

- Le chômage des personnes en situation de handicap atteint **12%**, son plus bas niveau depuis 8 ans.



- Après des années d'augmentation, leur chômage de longue durée et notamment de très longue durée a diminué en 2022 : le nombre de DEBOE (demandeur d'emploi bénéficiaire d'obligation d'emploi) inscrits à Pôle emploi depuis plus de deux ans a **diminué de 15% en un an**.
- À fin décembre 2022, 454 968 demandeurs d'emploi handicapés étaient inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentaient en 2022, comme en 2021, **8,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi**.



- **7 666 personnes** ont bénéficié du dispositif d'emploi accompagné en 2022 (+45% en un an).

- Environ **11 100 nouveaux contrats d'apprentissage** sont dénombrés en 2022 pour des personnes en situation de handicap, c'est plus du double en comparaison à 2019 (4 776).



11 100
nouveaux contrats
d'apprentissage
en 2022

- **4 405 entreprises** ont été créées ou reprises avec l'aide de l'Agefiph en 2022 pour permettre aux personnes handicapées de s'assurer un emploi pérenne.

Source : Agefiph

LA SITUATION S'AMÉLIORE MAIS DES DIFFICULTÉS PERSISTENT

- Aujourd'hui, plus de **1,1 million de personnes** en situation de handicap sont en emploi. C'est la première fois que ce seuil est atteint.
- Elles sont plus de **850 000 en poste** dans le secteur privé et **260 095** à occuper un emploi dans la fonction publique.
- Avec un âge plus élevé (48 ans contre 39 ans en moyenne), un moindre niveau de formation et une mobilité géographique inférieure à la moyenne, seuls **35% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi accèdent à l'emploi** dans les douze mois suivant leur inscription au chômage contre 60% pour les autres demandeurs d'emploi.



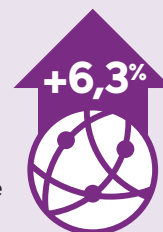
- Le regard porté par les employeurs sur le handicap évolue positivement mais le taux relatif à l'obligation d'emploi des personnes handicapées est de **3,5%, encore loin des 6% posé par la loi**.



Sources : Agefiph et FIPHFP

LE NUMÉRIQUE, UN SECTEUR EN ÉVOLUTION ET EN TENSION

- Le secteur du numérique devrait croître de **+6,3% en 2023**, un chiffre en baisse par rapport à 2022 (7,5%) mais équivalent à 2021.
- Les effectifs salariés du numérique représentent aujourd'hui plus de **661 000 personnes**, le secteur a créé 47 000 emplois sur 2022 et d'ici 2027, 230 000 postes seront à pourvoir, avec des conditions de travail attractives (plus de 93 % de CDI).
- **85 000 offres d'emploi** sur les métiers du numérique sont aujourd'hui non pourvues.



Sources : Numeum et Institut Montaigne

DuoDay 2023



**23 NOVEMBRE 2023
JOUR J POUR LA 6^e ÉDITION !**

L'opération DuoDay® consiste, pour tout employeur, collectivité, association, à accueillir une personne en situation de handicap, pour former un duo avec un professionnel volontaire. DuoDay® permet aux employeurs de découvrir les atouts et qualités professionnelles de personnes en situation de handicap, tout en offrant l'opportunité à ces dernières de découvrir un environnement de travail, et de lutter contre les préjugés.

Forte des précédents succès, la sixième édition aura lieu pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le jeudi 23 novembre 2023.

Un levier vers l'emploi

En faisant découvrir aux personnes en situation de handicap des métiers qu'elles peuvent exercer et en permettant aux employeurs d'apprécier leurs compétences, DuoDay® peut représenter une vraie étape vers l'emploi.

Cet événement offre en effet la possibilité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, mais aussi de se faire identifier par un employeur et avoir l'opportunité de présenter son parcours professionnel et ses compétences.

DuoDay® est aussi une opportunité singulière de se rencontrer pour changer de regard et dépasser les préjugés sur l'emploi et le handicap.

Un dispositif qui monte en puissance d'année en année

Comme en témoigne le nombre d'offres déposées en ligne, DuoDay® s'ancre de plus en plus auprès des acteurs économiques et son succès s'établit d'une année à l'autre.

En 2022, l'opération a mobilisé :

- 11 506 employeurs (+26% vs 9 110 en 2021)
- 39 219 offres de duos proposées par ces employeurs (+30% vs 30 252 en 2021)
- 34 189 personnes en situation de handicap inscrites (+13% vs 30 165 en 2021)
- 20 746 duos enregistrés sur la plateforme (+22% vs 17 000 en 2021)
- 3 787 structures accompagnantes impliquées (+15% vs 3 294 en 2021)

Cette édition 2023, initiée par le Ministère des Solidarités et des Familles et l'Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion (ALGEEI), restera, grâce à l'engagement de toutes et tous, dans cette belle dynamique.

À propos de l'ALGEEI

(Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'insertion) :

L'ALGEEI assure la création, la gestion et le développement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux en partenariat avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, ainsi que les différents représentants des organismes sociaux.

Dans le respect des principes de laïcité, l'ALGEEI a pour missions de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales.

L'ALGEEI gère aujourd'hui 35 établissements et services. Elle assure la prise en charge de plus de 4000 personnes accueillies ou accompagnées, enfants, adolescents ou adultes, et emploie plus de 800 salariés en Lot-et-Garonne et Landes.



► **Plus d'informations :**

www.algeei.org

► **Contact presse ALGEEI :**

communication@duoday.fr

LADAPT - AGEFIPH - FIPHFP

LUNDI 20 NOVEMBRE

- **10h-12h : Conférence inaugurale**
Une conférence table ronde pour illustrer avec des personnalités politiques et du monde économique les 3 dimensions du thème : l'accès à l'emploi, l'accessibilité et l'innovation
Matinée spéciale sur Vivre FM en direct depuis La Gaîté Lyrique

- **18h : Handitech Trophy**
Remise des prix Handitech Trophy par BPI France et JobinLive
Paris 9^{ème}

- **Trophées des administrations et entreprises inclusives de Martinique**
L'objectif de cet événement est de sensibiliser les employeurs à l'inclusion du handicap, pérenniser et développer les actions autour du handicap chez les employeurs en Martinique.

Espace Sonate – Etang Z'abricots à Fort de France à 18h, heures des Antilles.

MARDI 21 NOVEMBRE

- **9h-18h : La journée du codage en partenariat avec Simplon et LADAPT Est – Troyes**

- **Matin - Présentation des résultats d'une enquête Ifop** pour l'Agefiph sur les usages du numérique, chez Microsoft

- **18h-20h : Conférence Le Monde / Agefiph / FIPHFP « L'accessibilité numérique, un tremplin pour l'emploi »**

A cette occasion, signature de la convention sur 5 ans, avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM) et le FIPHFP
Auditorium du Monde

- **La Réunion, Groupe Hospitalier Est Réunion (GHER) organise un échange et une sensibilisation au handicap** avec le théâtre des Bambous

Toute la journée à Saint-Benoît



MERCREDI 22 NOVEMBRE

- **9h-11h : Conférence LADAPT Métier Auditeur**
RGAA avec NUMERIK-EA et Onepoint
Depuis Onepoint - Paris 16^{ème}
Retransmission en direct
- **11h30-13h30 : Table ronde LADAPT – Entreprises inclusives et usages numériques** avec Roger Voice et Thales
Depuis Onepoint - Paris 16^{ème}
Retransmission en direct
- **14h30 : Webinaire LADAPT** - La formation des personnes en situation de handicap au numérique : perspectives européennes
- **La Réunion, animation InterFP « Handicap, l'art et moi »**

JEUDI 23 NOVEMBRE

- **Nouvelle édition du Duoday** - Toutes les informations sont disponibles sur le site www.duoday.fr
- **Signature de la convention triennale avec la ville de Marseille FIPHFP**
- **La SEEPH au Congrès des Maires de France FIPHFP**
- **12h-15h : Tables-ronde sur « La place de la recherche et de l'innovation numérique dans la compensation du handicap »**, en partenariat avec la Région Ile-de-France et l'INRIA

En parallèle des débats, un Village Innovations accueillera des start-ups ou projets de recherche.

Conseil régional d'Ile de France,
2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen

VENDREDI 24 NOVEMBRE

- **9h30-12h30 : Conférence de clôture LADAPT**

Les entreprises et les partenaires prennent la parole sur le sujet du numérique comme levier d'inclusion dans l'emploi au regard des enjeux posés par la SEEPH
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

RETROUVEZ TOUS LES ÉVÉNEMENTS DE LA SEEPH 2023 SUR :

- ▶ La plateforme www.monparcourshandicap.gouv.fr
- ▶ Le site www.agefiph.fr et www.activateurdeprogres.fr
- ▶ Le site www.semaine-emploi-handicap.com

CAMPAGNE LADAPT 2023

Les nouvelles technologies bouleversent et transforment la société. Elles changent notre façon de communiquer, de travailler, de nous divertir... Pour les personnes en situation de handicap, elles ouvrent de nouvelles perspectives : elles permettent de compenser les situations de handicap, d'adapter les outils et les environnements de travail, d'accélérer l'accessibilité universelle, et chaque jour apportent de nouvelles avancées. Pourtant il reste des obstacles à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En effet, selon une étude de la DARES-Ministère du Travail réalisée en novembre 2022, 1 entreprise sur 3 n'embauche toujours pas de personnes en situation de handicap. LADAPT en partenariat avec l'agence BETC lance

pour la 27^{ème} édition de la SEEPH, une campagne de communication qui invite recruteurs et grand public à se mobiliser autour de ces questions.

La campagne se compose d'un film produit par le Studio IA by General Pop et réalisé par Jamie Harley. Les premières images du film ont été réalisées grâce à l'intelligence artificielle : un moyen d'appuyer jusque dans la forme que les nouvelles technologies ouvrent le champ des possibles. Une démarche jusqu'au-boutiste que vient parfaire une bande-son originale produite par Capitaine Plouf et signée par DeLaurentis, artiste qui compose avec des instruments audios numériques et l'intelligence artificielle.

Cette campagne se décline en radio et est complétée par une série de portraits de personnes en situation de handicaps visibles et invisibles, accompagnées par LADAPT. Ces portraits et les accroches qui les accompagnent continuent de nous questionner sur nos contradictions : la technologie ouvre toutes les portes, mais ne leur permet pas d'ouvrir celles des entreprises.

► La campagne de communication de la SEEPH2023 est à retrouver sur tous les réseaux sociaux de LADAPT !



Capucine – Accompagnée par le SAISMO de LADAPT Normandie



Haya – Accompagnée par l'ESAT Hors-murs de Paris – LADAPT Ile-de-France



John – Accompagné par l'ESAT Hors-murs de Viriat – LADAPT Auvergne-Rhône-Alpes



Mehdi – Accompagné par l'ESAT Hors-murs de Chatillon – LADAPT Ile de France



L'AGEFIPH RECONDUIT LE MOUVEMENT #ACTIVATEURDEPROGRÈS



agefiph

Avec le soutien du
GOUVERNEMENT

LE PROGRÈS C'EST NOUS

Martin Büchner, apprenti boulanger,
Hadda Guerchouche, coach professionnelle, éducatrice sportive, préparateur mental
et championne paralympique,
François-Yves Guichet, opérateur logistique.

#seeph2023
Semaine européenne pour l'emploi
des personnes handicapées
du 20 au 26 novembre

Et si le progrès, c'était de trouver des solutions pour que le monde du travail s'ouvre à tous. Ensemble, continuons à faire progresser les entreprises et la société grâce à l'emploi des personnes handicapées. C'est l'engagement que prennent chaque jour l'Agefiph et les milliers d'entreprises #activateurdeprogrès. Vous aussi, rejoignez-nous. activateurdeprogres.fr

#activateurdeprogrès
EMPLOI & HANDICAP

En tout, ce sont aujourd'hui plus de 10 000 entreprises qui sont engagées comme #Activateurdeprogrès. Parmi elles, des partenaires de taille se mobilisent cette année pour augmenter la visibilité du dispositif comme E. Leclerc, France Assureurs, Radio France, Leboncoin, McDonald's ou encore Groupe id.

Pour en savoir plus : www.activateurdeprogres.fr

Cette année encore, le message #Activateurdeprogrès est porté par **la campagne de l'Agefiph « Le progrès c'est nous » déployée à l'occasion de la SEEPH 2023** et soutenue par le Gouvernement. Un message positif qui affirme que travailler avec des personnes en situation de handicap est un facteur de progrès pour l'entreprise et la société tout entière.

Ainsi et pendant tout le mois de novembre 2023, un plan média sera mobilisé en TV, radio, web et affichage pour mettre en lumière des personnes en situation de handicap. **Trois profils #Activateurdeprogrès** témoignent de leur parcours professionnel dans des spots vidéo et dans une nouvelle websérie exclusive disponible sur la chaîne YouTube de l'Agefiph.

- Hadda Guerchouche, ancienne sportive de haut niveau devenue, coach en entreprise et égérie de la campagne depuis plusieurs années.
- François-Yves Guichet, salarié Lidl, une entreprise engagée aux côtés de l'Agefiph pour l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Martin Büchner, apprenti boulanger.

Le mouvement #Activateurdeprogrès lancé par l'Agefiph mobilise tous ceux qui partagent **la conviction que les personnes en situation de handicap font progresser les entreprises et la société**. Depuis 2017, il vise à fédérer les employeurs mais également les acteurs de l'emploi, de la formation et du handicap pour :

- Marquer leur engagement et agir en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Faire évoluer les représentations sur leur place dans l'emploi.
- Faire de la SEEPH, un moment de communication porteur d'un message généraliste et positif sur la non-discrimination des personnes en situation de handicap et l'égalité dans l'emploi.

MAIS AUSSI...

- ▶ L'Agefiph soutient la production d'une série avec Talenteo dans laquelle le comédien Adda Abdelli part à la rencontre des professionnels du numérique en situation de handicap.
- ▶ Dans le cadre de son partenariat éditorial avec Le Monde et le FIPHP, l'Agefiph propose un dossier spécial dédié à la SEEPH 2023 ainsi que cinq nouveaux épisodes de son podcast Rebond (saison 3).
- ▶ Durant toute l'année, l'Agefiph met à disposition de ses partenaires et des entreprises, de nombreux outils de communication et de sensibilisation tels que les Activ Box ou les jeux Activ Game et Handipoursuite.

UNE VALISE SEEPH À DESTINATION DES EMPLOYEURS PUBLICS

Les employeurs publics sont des partenaires relais indispensables du FIPHFP. Pour leur permettre d'améliorer leur communication sur la SEEPH, sur son thème et ses événements, et pour augmenter la participation de leurs publics – citoyens, agents, etc. à cette semaine de sensibilisation, le FIPHFP a conçu un kit de communication à leur destination.

Dans la valise spéciale SEEPH, de nombreux outils sont à la disposition des employeurs public

pour leur permettre d'animer cette semaine facilement. Tous les outils proposés sont prêts à l'emploi, simples d'utilisation, entièrement dématérialisés et disponibles gracieusement.

Ce kit contient notamment une série de posters conçus par le FIPHFP. À disposition de tous les employeurs publics de France, ces posters sont affichés au sein des espaces de travail des employeurs publics, mais aussi dans les rues des collectivités.

► www.fiphfp.fr/employeurs/ressources-employeurs/centre-de-ressources?recherche=seeph&theme=All



LES PARTENAIRES POUR LA SEEPH2023



À PROPOS DE LADAPT



www.ladapt.net

LADAPT, l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est reconnue d'utilité publique. Avec 116 établissements et services d'accompagnement, de formation, d'insertion, de scolarisation ou de soin, LADAPT accompagne près de 20 000 personnes chaque année.

Elle a créé en 1997 la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, qui connaît un succès grandissant chaque année, et a évolué en 2015 en Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées / European Disability Employment Week (SEEPH / EDEW).

Grâce aux 150 bénévoles de son Réseau des Réussites, LADAPT offre un véritable soutien citoyen aux personnes handicapées dans leur recherche d'emploi.

Dans le cadre des orientations de son projet associatif, LADAPT entend proposer des réponses innovantes

aux besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle à chaque étape de la vie. LADAPT reste fidèle à sa mission débutée il y a plus de 90 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, tous différents, tous égaux ».

PLUS D'INFORMATIONS SUR

- ▶ www.ladapt.net
- ▶ www.semaine-emploi-handicap.com
- ▶ Suivez-nous sur Twitter/X et LinkedIn : @LADAPT

CONTACT PRESSE LADAPT

- ▶ **Florent Chapel** : 06 71 19 44 92
florent.chapel@akkanto.fr
- ▶ **Magalie Jarousseau** : 06 27 69 22 67
jarousseau.magalie@ladapt.net

À PROPOS DE L'AGEFIPH



L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et

l'innovation. En 2022, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 199 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (4,7% de plus qu'en 2021).

PLUS D'INFORMATIONS SUR

- ▶ www.agefiph.fr - Suivez l'Agefiph sur X : @Agefiph_

CONTACTS PRESSE AGEFIPH

- ▶ **Julie Chaouat** : 06 84 38 12 21
jchaouat@lebureaudecom.fr
- ▶ **Emilie Mendoza** : 06 32 04 49 93
emendoza@lebureaudecom.fr

À PROPOS DU FIPHFP



Créé en 2006 à la suite de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Fonds pour l'insertion des personnes en situations de handicap œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

C'est un acteur essentiel qui apporte des réponses concrètes et efficaces dans le champ de l'insertion, du maintien en emploi des personnes en situation de handicaps. Il finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi de la Fonction publique est passé de 3,74 % en 2006 à 5,45 % en 2022.

Doté d'un budget annuel de 200 millions d'euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics

dans la réalisation de leurs politiques d'inclusion professionnelles.

Ainsi en 2022, plus de 34 000 recrutements ont été réalisés et plus de 8 000 personnes ont été maintenues en emploi grâce au fonds.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006).

Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

PLUS D'INFORMATIONS SUR

- ▶ www.fiphfp.fr

CONTACTS PRESSE FIPHFP

- ▶ **Fanny Auverny** : fauverny@image7.fr
06 07 18 59 42
- ▶ **Charlotte Le Barbier** : clebarbier@image7.fr
06 78 37 27 6